

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Ciseaux Inc.	Numéro de permis 2016861	Date d'inspection Le 04 août 2021	
Nom de l'établissement Roche Papier Stylo 2		Numéro de téléphone (506) 854-0230	
Adresse 85 Bonaccord Street Moncton NB E1C 5K8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est conforme au moment de l'inspection.

La mentore en assurance de la qualité observe les enfants se laver les mains et manger la collation santé.

L'aire de jeu extérieur est entretenue de manière à assurer la sécurité et à ne poser aucun danger. À une zone ombragée représentant au moins 10% de sa superficie et est recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.

À l'intérieur, les lieux sont propres.

Une mise à jour a été effectuée dans les dossiers des membres du personnel.

La mentore en assurance de la qualité a discuté des registres d'incident et des rapports d'incident. Des explications supplémentaires ont été données à la responsable.

La mentore en assurance de la qualité a répondu aux questions de la responsable au sujet de la fin de l'arrêté obligatoire.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 août 2021

Date

original signé par
Mélanie Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 août 2021

Date